

DEPARTEMENT  
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024\_24

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 030-213000201-20240408-D2024\_24-DE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :  
26/03/24

Date de l'affichage :  
26/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, et le 8 avril à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,  
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois  
Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Daniel Weyh.

**Procurations :**

Madame Françoise Turrubio donne procuration à Madame Isabelle Pinon  
Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Kati Moulet  
Monsieur Tricou Sébastien donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu  
Absentes excusées : Mesdames Mireille Gassier et Elodie Dolhadille Jansen

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire  
de séance : Madame Isabelle PINON

**Délibération n°D2024\_24 : Participation financière aux séjours été proposés par la Ligue de l'Enseignement  
dans le cadre du centre de loisirs**

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu la brochure présentée par les représentants de la Ligue de l'Enseignement en faveur de séjours été à  
destination des 6-11 ans ;

Vu le tarif proposé aux familles ;

Sur le rapport présenté qui précise que cette année le séjour proposé à destination des 6-11 ans est le  
suivant :

- 1- « Nature et aventure » organisé du 22 au 26 juillet 2024, au camping le Rondin des bois situé près du  
lac de Naussac, et de la base de loisirs du Rondin Parc pour un tarif de 339 euros par enfant.

**CONSIDERANT**

- Les engagements prônés par la Ligue de l'Enseignement du Gard qui rejoignent la politique enfance  
jeunesse développée dans la commune de Aubord,
- Que depuis plusieurs années la commune participe aux séjours été des enfants de la commune en  
collaboration avec la Ligue de l'Enseignement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé,

Après examen et après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

- **De participer** à hauteur de 115 euros maximum par enfant inscrit aux séjours proposés par la Ligue  
de l'enseignement.
- **Dit** que le montant de la dotation globale ne pourra pas dépasser 2 000 euros, telle qu'inscrite au  
budget de la commune pour l'année 2024.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
André BRUNDU

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du